

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00967 Numéro SIREN : 378 815 930 Nom ou dénomination : CECOVAL

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2020 sous le numéro de dépôt 15589

**S.A.S
CECOVAL**

Siège social :

**14 route Félix Praud
44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES**

Déposé au Greffe
le 08 OCT. 2020
sous le N° 5599
RCS 905367

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CECOVAL, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RENNES, le 7 Avril 2020.

Pour AG20 SARL,
Jérôme PAPIN,
Commissaire aux comptes.


AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 000	5 000		1 667
Fonds commercial	509 730		509 730	509 730
Autres immobilisations incorporelles	9 501		9 501	
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	524 231	5 000	519 231	511 397
Terrains	3 131	3 131		
Constructions				
Installations techniques, matériel	33 602	19 461	14 141	19 490
Autres immobilisations corporelles	41 738	13 970	27 768	32 729
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	78 471	36 562	41 909	52 219
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	15		15	15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	602 717	41 562	561 155	563 631
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 286		2 286	
Clients et comptes rattachés	1 139 594	134 476	1 005 118	1 241 335
Autres créances	185 040		185 040	247 887
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	1 326 921	134 476	1 192 445	1 489 222
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	104 138		104 138	146 235
TOTAL Disponibilités	104 138		104 138	146 235
Charges constatées d'avance	3 807		3 807	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 434 865	134 476	1 300 389	1 635 457
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	2 037 583	176 038	1 861 544	2 199 087

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Bilan - Passif

BILAN-PASSIF		Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Capital social ou individuel	dont versé : 150 000	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	936 333	932 399
TOTAL Réserves		951 333	947 399
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		25 551	101 434
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		1 126 884	1 198 833
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		38 208	33 695
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		38 208	33 695
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :		336
TOTAL Dettes financières			336
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		549 150	736 099
Dettes fiscales et sociales		109 866	196 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 841	
Autres dettes		30 595	33 215
TOTAL Dettes d'exploitation		696 452	966 224
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES (IV)		696 452	966 560
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		1 861 544	2 199 087

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	9 435 339	37 863	9 473 202	10 319 683
Production vendue biens				
Production vendue services	62 203		62 203	39 625
Chiffres d'affaires nets	9 497 542	37 863	9 535 405	10 359 308
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				878
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			30 342	65 370
Autres produits			8 198	1 068
Total des produits d'exploitation (I)			9 573 944	10 426 625
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			8 562 669	9 150 308
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 671	2 905
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			335 789	324 839
Impôts, taxes et versements assimilés			31 436	45 508
Salaires et traitements			406 980	495 154
Charges sociales			164 820	230 882
Dotations d'exploitation			11 977	12 134
sur immobilisations				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			15 529	14 828
Pour risques et charges : dotations aux provisions			4 003	3 749
Autres charges			274	12 078
Total des charges d'exploitation (II)			9 536 148	10 292 385
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			37 796	134 240
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			-279	5 068
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			-279	5 068
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 078	979
Intérêts et charges assimilées			655	1 802
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			1 733	2 781
RÉSULTAT FINANCIER			-2 011	2 287
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			35 785	136 527

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		10 000
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		10 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-10 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	10 234	25 093
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 573 665	10 431 693
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 548 114	10 330 259
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	25 551	101 434

AG2000
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

ANNEXE

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

Faits caractéristiques de l'exercice

1- Activité et résultat

L'exercice clos le 31/12/2019 a enregistré 12 mois d'activité.

Le chiffre d'affaires réalisé au 31/12/2019 s'élève à 9 535 404,74 euros contre 10 359 308,14 euros en 2018.

Le résultat de l'exercice est de 25 550,94 euros.

2- Faits marquants

Aucun fait marquant n'est à signaler sur l'exercice.

A.C.D. SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées conformément aux règlements actifs ANC 2016-07.

Evaluation des éléments corporels :

- coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux),
- coût de production (biens produits),
- valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire (L) ou dégressif (D), en fonction de leur durée d'usage.

Evaluation des éléments incorporels :

Les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés ont été modifiées par le règlement 2015-06 homologué par un arrêté du 4 décembre 2015. Ce règlement distingue les actifs immobilisés dont la durée d'utilisation est limitée de ceux dont la durée d'utilisation n'est pas limitée. Cette règle s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels et développements informatiques : 3 ans

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit ci-dessous.

Cas particulier des malis techniques significatifs : ils ont été affectés aux actifs sous-jacents qu'ils représentent et amortis sur la durée de l'actif sous-jacent. La quote-part de mali non affectable est restée en fonds de commercial.

Tests de valeur des actifs incorporels

Conformément à l'article 832-5-2 du PCG, les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, la société détermine la valeur recouvrable de l'actif correspondant à sa valeur de marché. Celle-ci est déterminée selon la méthode des comparables (inducteurs de chiffre d'affaires ou valeur d'usage sur la base d'un EBITDA normatif).

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif incorporel est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée.

Le montant total des fonds de commerce s'élève à 509 730 euros au 31/12/2019.

Nature de l'Immobilisation	Durée	Méthode
Constructions	25 ans	L
Agencements aménagements des constructions	15 ans	L
Installations techniques	5 ans	L
Matériel de Transport	5 ans	L
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	L
Mobilier	10 ans	L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Le groupe comptabilise une provision au titre des engagements pour indemnités fin de carrière en provision pour risques sous déduction de ceux couverts par une police d'assurance sans appliquer la recommandation ANC 2013-02 sur l'hypothèse du taux d'actualisation.

En effet, le taux d'actualisation appliqué depuis 2004 à fin N résulte de la comparaison du taux retenu l'année N-1 et du taux IBBOX à fin décembre N. Il est pris 10% de l'écart entre ces deux taux pour déterminer le taux d'actualisation à appliquer à fin N. Ceci nous permet d'accompagner les variations de taux en étalant sur 10 ans leurs effets tant à la hausse qu'à la baisse. Le groupe juge pertinent d'étaler les variations de taux de référence sur cette durée car l'engagement représente des prestations payables en moyenne à environ 10 années.

Concernant les autres hypothèses, le calcul des engagements de retraite repose sur le principe du départ à la retraite qui inclut les charges sociales, elle prend en compte les indemnités conventionnelles selon les paramètres suivants :

- quote-part de mois de salaire selon le niveau d'ancienneté et hiérarchique,
- coefficient de revalorisation en fonction des différents métiers du groupe,
- taux de turn-over selon les catégories socio-professionnelles,
- taux de mortalité (INSEE),
- charges sociales à 36% pour les non cadres et 47% pour les cadres.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2019, le taux d'actualisation s'établit ainsi :

- taux d'actualisation calculé à fin 2018 : 3,20%
- taux IBBOX au 31/12/2019 : 0,62%
- écart entre les deux taux : -2,58%
- limitation de la variation à 10 % : -0,26%
- taux d'actualisation calculé à fin 2019 : 2,94%

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél : 02 99 65 92 60

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Evènements postérieurs à la clôture

L'épidémie de coronavirus et les mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020 impactent l'environnement économique général.

Dans ce contexte, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Consolidation

CECOVAL est filiale à plus de 50% en participations directes ou indirectes de Terrena. A ce titre, elle entre dans la consolidation du Groupe Terrena suivant la méthode de l'intégration globale.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Au 01/01/2019	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
	Frais d'établissement et de développement (I)			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	514 730		9 501
	Terrains	3 131		
	Constructions			
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 602		
	Autres immobilisations corporelles	41 738		
	Installations générales, agencements, aménagements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			
	Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL (III)	78 471		
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	15		
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL (IV)	15		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	593 216		9 501

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		au 31/12/2019	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			524 231	
	Terrains			3 131	
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			33 602	
	Autres immobilisations corporelles			41 738	
	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)			78 471	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			15	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL (IV)			15	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			602 717	

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Au 01/01/2019	Augment.	Diminutions	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		3 333	1 667		5 000
Terrains		3 131			3 131
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages		14 111	5 350		19 461
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	9 010	4 961		13 970
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		26 252	10 310		36 562
TOTAL GENERAL (I + II + III)		29 585	11 977		41 562

Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Au 31/12/2019
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais établisst							
Autres							
Terrains							
Constructions							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations							
Inst. techniques							
Inst. générales							
Mat. transport							
Mat. bureau							
Emballages							
Immo corporelles							
Acquis. de titres							
TOTAL							

Cadre C		Au 01/01/2019	Augment.	Diminutions	Au 31/12/2019
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Provisions

Nature des provisions	Au 01/01/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	33 695	5 081	567	38 208
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	33 695	5 081	567	38 208
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	142 444	15 529	23 497	134 476
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	142 444	15 529	23 497	134 476
TOTAL GENERAL (I + II + III)	176 139	20 610	24 064	172 684
Dont dotations et reprises d'exploitation		19 532	24 064	
Dont dotations et reprises financières		1 078		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

AG 22 SARL
la commissariat aux comptes
174, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Créances et dettes

Cadre A	Etat des créances	Au 31/12/2019	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immos financières			
	TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			
	Clients douteux ou litigieux	161 003	161 003	
	Autres créances	978 591	978 591	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	38 570	38 570	
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 344	1 344	
	Etat et autres collectivités			
	Autres impôts			
	Etat - divers			
	Groupes et associés	141 200	141 200	
	Débiteurs divers	3 927	3 927	
	TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	1 324 635	1 324 635	
	Charges constatées d'avance	3 807	3 807	
	TOTAL DES CREANCES	1 328 441	1 328 441	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés			

Cadre B	Etat des dettes	Au 31/12/2019	A un an au plus	A + d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	549 150	549 150		
	Personnel et comptes rattachés	36 598	36 598		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 611	67 611		
	Impôts sur les bénéfices				
	Etat et autres collectivités	3 575	3 575		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	2 082	2 082		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 841	6 841		
	Groupes et associés	4 650	4 650		
	Autres dettes	25 945	25 945		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	696 452	696 452		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice		Emprunts auprès des associés personnes physiques		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL
 Etats financiers au 31/12/2019

CECOVAL
 Etats financiers au 31/12/2019

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
SALON SIVAL	3 807		
AG20 SARL Société de commissariat aux comptes 104, rue E. Pottier 35000 RENNES Tél. : 02 99 65 92 60			
TOTAL	3 807		

Etats financiers au 31/12/2019

[illegible]

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

CECOVAL
 Etats financiers au 31/12/2019

Charges à payer

[illegible]

CECOVAL
 Etats financiers au 31/12/2019

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
AVOIRS A RECEVOIR SUR TRANSFERT SALARIES	3 661
AG20 SARL Société de commissariat aux comptes 104, rue E. Pottier 35000 RENNES Tél. : 02 99 65 92 60	
TOTAL	3 661

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	Au 31/12/2019	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	15 000			10
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Au 01/01/2019	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat 2018	Apports et fusions	Au 31/12/2019
Capital social ou individuel	150 000						150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	15 000						15 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	932 399				3 934		936 333
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	101 434	25 551		-97 500	-3 934		25 551
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 198 833	25 551		-97 500	0		1 126 884

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation	
Répartition par secteur d'activité				
Ventes de marchandises	9 473 202	10 319 683	-846 481	-8%
Production vendue biens				
Production vendue services	62 203	39 625	22 578	57%
Répartition par marché géographique				
Chiffres d'affaires nets-France	9 497 542	10 355 730	-858 189	-8%
Chiffres d'affaires nets-Export	37 863	3 578	34 285	958%
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	9 535 405	10 359 308	-823 903	-8%

Transferts de charges

Transferts de charges	Au 31/12/2019
Transferts de charges d'exploitation	6 277
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	6 277

CECOVAL
 Etats financiers au 31/12/2019

CECOVAL
 Etats financiers au 31/12/2019

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AG 10 SARL acte de commissariat aux comptes 104, rue E. Pottier 35000 RENNES tel : 02 99 65 92 60		
TOTAL		

CECOVAL
 Etats financiers au 31/12/2019

CECOVAL
 Etats financiers au 31/12/2019

Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
TOTAL		

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré
TOTAL		

AG2D SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Engagements hors bilan

Tableau des engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales et participations	Autres entreprises	Autres	Provisions
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties donnés						
Engagement de retour à meilleure fortune						
Commandes à des fournisseurs d'immobilisations						
Autres engagements d'achat						
I. Total engagements donnés						
Engagements en matière de pensions						
II. Total engagements en matière de pensions						
Engagements reçus						
Engagement de retour à meilleure fortune						
Garanties en faveur de l'entreprise						
Emprunts à recevoir						
Crédits confirmés non utilisés						
Créances garanties par des sûretés réelles						
III. Total engagements reçus						
Engagements réciproques						
IV. Total engagements réciproques						

Eléments complémentaires

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	QP détenue	Valeur brute titres	Prêts, avances, cautions	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette titres		Résultat
Filiales (plus de 50%)					
Participations (10% à 50%)					
Autres titres					
GIE C2 FINANCES	3 735		15		
	3 777		15		

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104 rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2019

Ventilation de l'effectif moyen

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Ingénieurs et Cadres	2	2			2	2
Agents de maîtrise	6	7			6	7
Employés et techniciens	2				2	
Ouvriers	3	6			3	6
Autres						
Total	13	15			13	15

Il s'agit de l'effectif moyen du personnel en ETP disponible CDI+CDD+INTERIM.

CECOVAL
Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 14, rue Félix Praud
44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES
378 815 930 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 24 AVRIL 2020

Le 24 avril 2020, à 10 heures, au siège social de la Société à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44) ;

LA SOCIÉTÉ SOUSSignée :

– **TERRENA**

Société coopérative agricole à capital variable, dont le siège social est sis La Noëlle - 44150 ANCENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le n° 429 707 292 – Agrément HCCA n° 10983,

Représentée par son Président, Monsieur Olivier CHAILLOU,

Agissant en qualité d'Associée Unique et de Présidente de la société CECOVAL ;

La société AG2O, commissaire aux comptes, ayant été régulièrement informée ;

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente et d'Associée Unique, la Société TERRENA a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais réglementaires.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

.....

2^{ème} décision - Affectation du résultat

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat positif de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 25 550,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :25 550,94 euros

Augmenté d'un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » :71 949,06 euros
qui s'élève ainsi à 864 383,68 euros

Le total :97 500, 00 euros
A titre de dividendes, soit 6,50 euros par action

Le dividende sera mis en paiement dans les trois mois du présent Procès-Verbal.

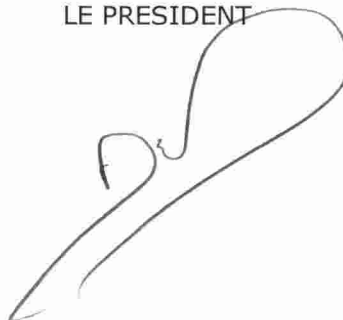
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 97 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2016			--
31/12/2017			300 000,00 euros
31/12/2018			97 500,00 euros

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné au registre prévu par la loi.

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



CECOVAL

14 route Félix Praud

44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES



Mr le Greffier du Tribunal de Commerce de Nantes

Immeuble Rhuys

2 bis, quai François Mitterrand

BP 86209

44262 NANTES Cedex 2

Le 5 juin 2020

Objet : dépôt des comptes annuels RCS NANTES 378 815 930

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, à savoir :

- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31/12/2019,
- l'extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique.

Vous trouverez également un chèque bancaire de 45,80 € pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.